

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le huit juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 17 Votants : 18

PRESENTS: THOMAS J.- BRIAND Y.- CHATAL J.P.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- Mme LAPORTE M.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- PEDRON A.- Mme PHILIPPE J. - THURIAUD M.

ABSENTS : ARDOUIN M.- Mme FRANCO M.- JOUSSE E. - Mme LE BORGNE S.- Mme PANHELLEUX F. - Mme PERRAUD C.- PROVOST L. - PROU A.-

POUVOIR : M. PROU A. à M. THOMAS J.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

Objet : Rapport 2012 sur le service d'assainissement collectif

En application de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations des services publics, la société STGS, en sa qualité de délégataire, a établi un rapport annuel sur le service d'assainissement collectif concernant l'exercice 2012, qui doit être soumis au conseil municipal.

Il en ressort les principaux points suivants :

Gestion clients

Nombre d'abonnés au 31/12 : 832

Nombre de branchements neufs : 1

Volumes facturés sur la commune : 65 171 m³

Gestion technique

Volumes traités sur la station : 232 076 m³

Soit un volume moyen de 636 m³/jour

Dont volume en provenance de La Roche Bernard : 87 133 m³

Pourcentage arrivées d'eau claire : 55,04 %

Linéaire de réseau hors refoulement : 22 203 ml

Linéaire de réseau de refoulement : 2 935 ml

Linéaire total de réseau : 25 138 ml

Linéaire de réseau curé : 2 423 ml

Production de boues : 1 623 m³

Nombre de stations de dépollution : 2

Nombre de postes de refoulement : 4

Capacité de dépollution en équivalent-habitant : 4 130

Situation financière

Le montant des produits s'est élevé en 2012 à 290 786,53 € H.T. et celui des charges à 310 102,60 € H.T. soit un déficit d'exploitation de clôture de 19 316,07 € H.T.

Tarifs 2012

	<u>Part délégataire</u>	<u>Part collectivité</u>	<u>Modernisation des réseaux de collecte</u>
Abonnement	27,65 €	36,00 €	0,20 € (1 ^{er} semestre) 0,19 € (2 ^{ème} semestre)
Tranche 1 (0 à 30 m³)	0,274 €	1,30 €	
Tranche 2 (> à 30 m³)	0,783 €	2,70 €	

Composantes et répartition d'une facture de 120 m³

	Part délégataire	Part collectivité	Modernisation des réseaux	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	27,65 €	36,00 €		4,00 €	67,65 €
Consommation de 120 m³	78,69 €	282,00 €	23,40 €	26,89 €	410,98 €
TOTAL	106,34 €	318,00 €	23,40 €	30,89 €	478,63 €
Répartition	22,22 %	66,44 %	4,89 %	6,45 %	100,00 %

Le total de 478,63 € représente un prix moyen de 3,989 €/m³.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à acter ce rapport consultable en mairie.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **Acte le rapport 2012 de la société STGS concernant le service d'assainissement collectif.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130708-2013D67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013
Publication : 09/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

